



Mobistar

Play

Work

Love



Mobistar

Résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2015

La croissance accélérée de la base clients postpayée au T4 2015 crée une base solide pour 2016

Atteinte de l'objectif d'EBITDA retraité qui avait été revu à la hausse pour l'exercice 2015 et s'établit à 283 millions d'euros

Lancement des offres convergentes au premier trimestre 2016

Changement de nom annoncé de Mobistar en Orange

Bruxelles, le 4 février 2016 – Mobistar (Euronext Bruxelles: MOBB) communique ce jour ses résultats pour le quatrième trimestre et l'exercice 2015. Ils se caractérisent par une dynamique commerciale en accélération à la fin de 2015. En réinvestissant les bénéfices de ses efforts en matière de transformation, Mobistar enregistre un nombre record d'ajouts nets de nouveaux clients mobiles postpayés, tout en atteignant sa prévision revue à la hausse en termes d'EBITDA retraité pour l'exercice 2015. Mobistar est dès lors prêt à lancer ses offres convergentes. Afin de supporter ses ambitions stratégiques, Mobistar adoptera la marque Orange en Belgique.

- ✓ Au cours du quatrième trimestre 2015, la base clients 'retail' de Mobistar s'est étoffée de 54,0 mille nouveaux clients en Belgique. L'évolution des ajouts net de clients postpayés s'est accélérée, avec 27,6 mille nouveaux clients au quatrième trimestre 2015, soit la plus forte hausse enregistrée en 4 ans et une accélération marquée par rapport aux trimestres précédents. Dans le même temps, Mobistar a encore amélioré le taux de fidélisation de ses clients, créant ainsi une base solide pour débiter l'exercice 2016.
- ✓ Fin 2015, le réseau 4G de Mobistar en Belgique couvre 99 % de la population en extérieur et 88 % de la population à l'intérieur des bâtiments. Le nombre d'utilisateurs de smartphones a grimpé de 11 % pour atteindre un taux de pénétration de 61 %. La progression du nombre d'utilisateurs de smartphones 4G est encore plus éloquente: elle s'élève à 99 % en un an pour atteindre un total de près d'un million d'abonnés 4G. Le trafic 4G total a été multiplié par cinq en 2015 et représente 62 % du trafic total en décembre 2015. Les opportunités de croissance pour Mobistar sont encore considérables, la base clients comptant près de 0,9 million d'utilisateurs de smartphones 3G et 1,2 million de détenteurs d'un téléphone mobile. La couverture de la technologie 4G+ de Mobistar, toujours en phase pilote, progresse rapidement et atteint à présent 21 % de la population, permettant ainsi un lancement commercial dans les prochains mois.
- ✓ L'ARPU postpayé s'élève à 28,5 euros au quatrième trimestre 2015, contre 27,5 euros au quatrième trimestre 2014, soit une hausse de 3,6 % en un an. Au cours du quatrième trimestre 2015, Mobistar s'est particulièrement distingué dans l'acquisition de nouveaux clients dans les segments milieu et haut de gamme, ce qui devrait se traduire positivement en termes d'utilisation moyenne des données et d'ARPU au cours des prochains trimestres. D'une manière générale, Mobistar enregistre de bons résultats financiers en 2015, avec un chiffre d'affaires total des services de 1.085,9 millions d'euros, soit -2,3 % en un an (-1,2 % en un an hors impact réglementaire);
- ✓ L'EBITDA retraité de Mobistar pour l'exercice 2015, hors dépenses liées au câble (6,8 millions d'euros), s'élève à 282,8 millions d'euros, atteignant ainsi la prévision revue à la hausse en octobre 2015, tout en adoptant une approche prudente dans le dossier de la taxe sur les pylônes, qui se traduit par une provision additionnelle de 10 millions d'euros comptabilisée au quatrième trimestre 2015 pour la période 2014-2015. Cette provision supplémentaire fait suite à un avis de rectification reçu fin décembre 2015 de l'administration wallonne, qui demeure fermement contesté par Mobistar. Si l'on ne tient pas compte de cet élément hors trésorerie, Mobistar aurait enregistré un EBITDA retraité s'élevant à 292,8 millions d'euros, hors dépenses liées au câble, tout en augmentant ses investissements dans l'acquisition et la rétention de clients postpayés.
- ✓ Mobistar lancera ses offres convergentes au cours du premier trimestre 2016, et en dévoilera tous les détails en février.

- ✓ Etant donné l'évolution positive du chiffre d'affaires des services mobiles, Mobistar prévoit pour l'exercice 2016 un EBITDA retraité situé entre 270 et 290 millions d'euros, hors dépenses liées au câble. Cette prévision tient compte des dépenses exceptionnelles liées à l'adoption de la marque Orange.
- ✓ Le Conseil d'administration de Mobistar s'est unanimement prononcé en faveur de l'adoption de la marque Orange en Belgique avant la fin de l'exercice 2016. Ce changement permettra en effet à l'entreprise de dynamiser sa transformation et de soutenir son développement stratégique au travers de nouveaux services proposés aux consommateurs et aux entreprises. En créant des liens plus forts avec le Groupe Orange, Mobistar bénéficiera d'un meilleur accès aux innovations et à l'expertise du Groupe ainsi qu'à la puissance unanimement reconnue de la marque Orange.
- ✓ Mobistar a réduit son ratio dette financière nette/EBITDA à 1,3x à fin 2015, et privilégiera l'utilisation de ses liquidités pour investir dans la convergence et dans des initiatives de croissance. Le Conseil d'administration proposera dès lors à l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2016 de ne pas payer de dividende pour l'exercice 2015.

Jean Marc Harion, Chief Executive Officer de Mobistar, commente: *"Je suis fier de l'engagement des collaborateurs de Mobistar qui ont mené à bien le plan de transformation sur 3 ans, initié en 2013 et qui prend fin à présent. Nous avons construit des atouts solides qui nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance et optimisme: nous avons le meilleur réseau 4G, une base d'abonnés fidèle et croissante, mais également une société bien plus dynamique et souple. Cette année constituera une année-pivot pour notre société: nous célébrerons en effet le 20^{ème} anniversaire de Mobistar en tant qu'opérateur mobile en Belgique, et nous deviendrons un acteur convergent sous la marque Orange. L'adoption de la marque Orange est une opportunité unique et forte de renforcer notre présence sur nos marchés et d'accompagner notre entrée dans le monde de la convergence, grâce au lancement prochain de nos offres Internet et TV sur le câble pour nos clients résidentiels et au lancement récent de nos nouvelles offres Pulse pour les entreprises. Au près des entreprises, le changement de marque contribuera à réaffirmer notre leadership, dans le domaines des services internationaux comme dans le domaine du Machine-to-Machine et de l'Internet des Objets."*

1. Eléments marquants opérationnels et financiers

- **La dynamique positive s'accélère au T4 2015 avec 27,6 mille ajouts nets de clients postpayés en Belgique**
Mobistar enregistre une belle performance commerciale au quatrième trimestre 2015: l'entreprise compte 54,0 mille nouveaux clients 'retail' en Belgique et clôture l'année avec 3.893,0 mille clients. **Au cours du quatrième trimestre 2015, Mobistar a attiré 27,6 mille nouveaux clients postpayés, ce qui représente une accélération marquée par rapport aux trimestres précédents depuis 2011 et le meilleur résultat depuis 2011.** La base clients postpayée totalise 2.208,5 mille clients à fin 2015, soit une progression de 40,7 mille clients en un an. Comme lors des précédents trimestres, cette dynamique commerciale résulte d'une solide performance des ventes et d'une amélioration continue du taux de résiliation. De même, les bases clients postpayée et **M2M/IoT d'Orange Luxembourg ont progressé**, et totalisent respectivement 91,6 mille clients et 38,5 mille cartes.
- **La couverture du réseau 4G de Mobistar en Belgique s'établit à 99 % à l'extérieur et à 88 % à l'intérieur des bâtiments**
En 2013, Mobistar s'est engagé à moderniser l'entièreté de son réseau 3G et à déployer un tout nouveau réseau 4G avec pour objectif de couvrir près de 100 % de la population à l'extérieur et environ 80 % de la population à l'intérieur des bâtiments. Fin 2015, **la couverture du réseau 4G de Mobistar en Belgique s'établit à 99 % à l'extérieur et à 88 % à l'intérieur des bâtiments.** Mobistar reste déterminé à améliorer la couverture des zones faiblement peuplées afin de leur offrir une expérience client incomparable.
- **Le trafic des données mobiles de Mobistar progresse de 75 % en un an, porté par l'utilisation 4G**
L'intérêt des clients pour les smartphones et les données mobiles reste toujours aussi grand. D'une manière générale, le nombre d'utilisateurs de smartphones augmente de 11 % en un an pour atteindre un taux de pénétration de plus de 61 % fin 2015. La progression du nombre d'utilisateurs de smartphones 4G est encore plus éloquent: elle s'élève à 99 % en un an et totalise 964 mille abonnés 4G, soit une hausse de près de 32 %. Le trafic 4G total généré par ces utilisateurs a été multiplié par cinq en 2015 et représente en décembre 2015 plus de 62 % du trafic total des données mobiles. En décembre 2015, l'utilisation moyenne par client s'établit à 511Mb, soit une hausse de 75 % en un an.
- **L'ARPU postpayé de Mobistar s'élève à 28,5 euros, soit une progression de 3,6 % en un an**
Au cours du quatrième trimestre 2015, l'ARPU mixte de Mobistar en Belgique s'élève à 23,9 euros, contre 23,6 euros un an auparavant, soit une hausse de 1,3 % en un an. **L'ARPU postpayé a lui progressé de 3,6 % pour s'établir à 28,5 euros** au quatrième trimestre 2015, contre 27,5 euros un an auparavant, confirmant ainsi la capacité de Mobistar à monétiser le développement de l'utilisation des données mobiles, en dépit de la baisse des revenus SMS enregistrée au quatrième trimestre 2015 par rapport aux trimestres précédents.
- **Le chiffre d'affaires des services mobiles de Mobistar, hors impact réglementaire, s'est stabilisé en 2015 en Belgique**
Mobistar enregistre un chiffre d'affaires total des services de 1.085,9 millions d'euros en 2015, contre 1.111,4 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 2,3 % en un an. Toutefois, si l'on exclut les 12,8 millions d'euros d'impact réglementaire, le chiffre d'affaires total consolidé des services aurait diminué de 1,2 % par rapport à la même période un an auparavant. Le chiffre d'affaires des services mobiles de Mobistar en Belgique s'élève à 963,6 millions d'euros en 2015; hors impact réglementaire de 10,0 millions d'euros, le chiffre d'affaires des services mobiles en Belgique aurait augmenté de 0,1 % en 2015 par rapport à 2014.
- **Mobistar atteint sa prévision revue à la hausse en termes d'EBITDA retraité pour l'exercice 2015, malgré une approche comptable prudente dans le dossier de la taxe sur les pylônes en Wallonie**
En 2015, **l'EBITDA retraité de Mobistar s'élève à 276,0 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 0,4 %** par rapport aux 274,9 millions d'euros enregistrés en 2014, tout en adoptant une approche prudente dans le dossier de la taxe sur les pylônes avec une provision additionnelle de 10 millions d'euros comptabilisée au quatrième trimestre 2015 pour la période 2014-2015, suite à l'avis de rectification reçu de l'administration wallonne fin décembre 2015, qui demeure fermement contesté par Mobistar. **La marge d'EBITDA retraité atteint 25,4 % du chiffre d'affaires total des services en 2015, contre 24,7 % en 2014.** En 2015, l'EBITDA s'élève à 321,3 millions d'euros, contre 255,4 millions d'euros un an auparavant, soit une progression de 25,8 % en un an. La marge d'EBITDA en 2015 s'établit à 29,6 % du chiffre d'affaires des services, contre 23,0 % un an auparavant, et comprend les 54,0 millions d'euros reçus de Proximus suite au règlement d'un certain nombre de litiges.
- **Le cash-flow de Mobistar a triplé en 2015, entraînant un ratio dette financière nette/EBITDA de 1,3x**
En 2015, le cash-flow opérationnel s'élève à 128,2 millions d'euros, contre 40,1 millions d'euros en 2014, soit une progression de 219,5 %. Cette amélioration considérable résulte de la stabilisation de l'EBITDA retraité, de la baisse des investissements nets et du versement inattendu de 54,0 millions d'euros suite au règlement de litiges avec Proximus. Le

cash-flow organique s'élève à 130,5 millions d'euros en 2015, contre 30,2 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 331,4 % en un an.

2. Faits marquants

Le programme de transformation 2013-2015 de Mobistar est arrivé à son terme et jette une fondation solide pour les plans de développement en 2016:

Leadership dans le mobile:

- **La supériorité de la couverture du réseau 4G de Mobistar est confirmée par l' IBPT**
Le régulateur belge des télécoms (IBPT) a publié de nouvelles cartes de couverture pour tous les opérateurs mobiles belges, confirmant la supériorité du réseau 4G de Mobistar, tant pour la couverture de la population que pour la couverture géographique.
- **La qualité du réseau de Mobistar est également reconnue par le bureau indépendant Commsquare**
Mobistar poursuit le déploiement de son réseau 4G en Belgique, en mettant de nouvelles antennes en service pour accroître la couverture et en optimisant son réseau et son spectre. Le dernier 'drive test' mené en décembre 2015 par le bureau indépendant Commsquare a également confirmé la supériorité du réseau de Mobistar par rapport à ses concurrents en termes de couverture 4G extérieure.
- **Mobistar prévoit le lancement commercial de ses services 4G+ dans les prochains mois**
Fin 2015, le réseau 4G de Mobistar couvre 99 % de la population en extérieur et 88 % de la population à l'intérieur des bâtiments. Mobistar poursuit le déploiement de la technologie 4G+, toujours en phase pilote, qui couvre déjà 21 % de la population, permettant ainsi un lancement commercial dans les prochains mois.
- **Mobistar et Orange Luxembourg sont les premiers opérateurs en Europe à permettre des communications mobiles continues au passage de la frontière**
Mobistar et sa filiale Orange Luxembourg ont lancé un nouveau service permettant à leurs clients qui font la navette entre la Belgique et le Luxembourg de passer la frontière entre ces deux pays sans interruption des communications mobiles. Grâce à ce service, navetteurs et voyageurs bénéficient d'une expérience client unique.
- **Plus de 70 mille personnes utilisent le réseau WiFi public alimenté par le réseau 4G de Mobistar**
Il y a un peu plus d'un an, Mobistar a conclu un partenariat avec la société de transport public De Lijn afin de leur fournir une connectivité haut débit en déplacement. Grâce à l'utilisation de routeurs 4G, l'internet sans fil est disponible dans 210 trams et bus. Une fois enregistrés, les voyageurs De Lijn se connectent automatiquement sur le point d'accès WiFi via la technologie EAP et bénéficient de 250 megabytes par mois d'utilisation de données sponsorisées. Depuis le lancement, plus de 70 mille personnes se sont enregistrées et plus de 450 mille sessions ont été ouvertes.
- **Mobistar lance Easy Internet @home, l'internet fixe à domicile via le réseau 4G de Mobistar**
Easy Internet @home est une solution destinée aux consommateurs et aux petites entreprises, qui se substitue à un abonnement internet fixe et fournit un accès haut débit de qualité. Les clients peuvent ainsi bénéficier de tous les avantages de l'internet fixe ainsi que d'un volume de 15 GB pour seulement 15 euros par mois. Le modem revient à 29 euros pour les clients qui souscrivent à un abonnement Easy Internet @home de 12 mois.
- **Mobistar met l'accent sur la croissance et l'innovation en apportant son support à l'écosystème belge des startups**
Le cycle le plus récent d'activité des startups en Belgique, souvent inspiré par une approche centrée sur le mobile, représente non seulement un bouleversement accéléré pour les entreprises de différents secteurs, mais offre également une nouvelle opportunité de croissance et d'innovation pour un opérateur télécom tel que Mobistar. Mobistar travaille régulièrement avec des startups belges pour développer ses propres produits et services dans les nouveaux domaines de croissance: l'Internet des Objets, le Machine-to-Machine, ou les nouveaux services de télévision utilisant le câble régulé. Afin de stimuler davantage cette évolution, Mobistar est devenu actionnaire et partenaire télécom de Co.Station, un accélérateur qui dispose d'une vaste infrastructure pour les startups et scale-up numériques. Mobistar est également devenu le premier partenaire commercial de la startup belge NextRide, qui propose un accès rapide aux horaires des transports publics sur IOS, Android, Windows Phone et sur le web.

Pionnier dans la convergence novatrice:

- **La régulation du câble 'wholesale' a surmonté les obstacles politiques**
En décembre 2015, la Conférence des Régulateurs des Communications Electroniques, ou CRC (composée du Vlaamse Regulator voor de Media, du Conseil supérieur de l'audiovisuel, du Medienrat et de l'IBPT) a publié une nouvelle décision concernant la révision des prix de gros relatifs à l'accès aux réseaux câblés. Début janvier, la CRC a notifié ce projet de décision à la Commission européenne, qui dispose d'un mois pour vérifier la conformité du projet de décision avec le cadre européen. Suite à l'avis de la Commission européenne, Mobistar compte sur la CRC pour valider rapidement le mécanisme de prix de gros du câble.
- **Les prix de gros pour l'accès au câble sont plus favorables que ceux publiés en décembre 2013, bien qu'en-dessous des attentes après la consultation de juin 2015**
Mobistar regrette fortement que la CRC ait dégradé les conditions de prix de gros pour l'accès au câble par rapport aux conditions de prix soumises à la consultation en mai / juin 2015. Mobistar continue à plaider pour la mise en œuvre dans les 12 à 24 prochains mois d'un cadre de tarification pérenne basé sur une méthode de tarification 'cost-plus'.

Meilleure expérience client:

- **Mobistar continue à créer une dynamique client pour son programme de fidélisation 'Have a Nice Day'**
Au cours du quatrième trimestre 2015, Mobistar continue à créer une dynamique pour son programme de fidélisation 'Have a Nice Day'. Outre l'organisation de concerts exclusifs et de premières cinématographiques, Mobistar a encore étoffé son programme en ajoutant le plus grand groupe belge de cinémas Kinopolis à sa liste de partenaires pour ses événements 'Mardi au cinéma'. Mobistar avait déjà conclu un partenariat avec Cinépointcom, Imagix, Utopolis et UGC, soit 15 complexes cinématographiques, et y ajoute à présent 11 complexes Kinopolis. Les clients Mobistar expriment de plus en plus leur sentiment de voir leur fidélité récompensée par Mobistar, ce qui se traduit par une plus grande satisfaction client et contribue à la réduction du taux de résiliation.
- **Mobistar répond à l'intérêt marqué de ses plus grands clients pour la connectivité mobile**
Mobistar a étoffé le segment le plus élevé de son portefeuille afin de répondre à l'intérêt de ses clients pour les données mobiles. Les plans tarifaires Panthère 45 et 60 se sont étoffés de respectivement 1 et 5 GB, tandis qu'un nouveau plan tarifaire, Panthère 70, a été lancé pour les clients ultra connectés de Mobistar. Cette nouvelle offre combine les appels et SMS illimités, 12 GB de surf, le roaming, des services additionnels tels que le Mobile Cloud et iCoyote, ainsi qu'un smartphone.
- **Les canaux de distribution de Mobistar sont prêts à procéder à l'enregistrement des clients prépayés**
Le gouvernement belge a récemment voté un projet de décret visant à mettre fin à l'anonymat des cartes prépayées en Belgique. Lors de l'achat d'une carte prépayée, les opérateurs et leurs distributeurs devront identifier leur client. La transformation des canaux de distribution de Mobistar au cours des trois dernières années, et en particulier le renforcement et la numérisation de ses canaux directs, permettront à Mobistar de se conformer à ce décret de façon pratique pour ses clients.
- **Shape & Pulse, l'offre convergente de Mobistar pour les PME**
Mobistar lance Shape & Pulse, une nouvelle offre convergente pour les PME qui combine les services fixes et mobiles. Shape offre aux PME une solution flexible en appels et données mobiles, permettant aux PME de choisir parmi les six formules Shape celle qui répondra le mieux aux besoins en télécommunication de leurs collaborateurs (appels, internet mobile, SMS ...), tandis que Pulse garantit la téléphonie fixe illimitée et l'accès à internet.

Meilleure efficacité du secteur:

- **La refonte de la distribution touche à sa fin**
Une partie de la refonte de la distribution de Mobistar concerne le renforcement et la numérisation des canaux directs et contrôlés. Mobistar a investi dans ses nouveaux centres @Mobistar, et récolte les bénéfices d'une hausse du nombre de visiteurs, de taux de conversion plus élevés, d'une meilleure productivité des magasins, d'une baisse des commissions, et surtout d'une amélioration de la satisfaction client. Des clients mieux informés et heureux requièrent généralement moins de

service après-vente ou de service à la clientèle. Ceci se traduit par une hausse marquée des 'Net Promoter Scores' pour les points de contact de Mobistar (centres de contact clients, Mobistar centres et le web). Cette hausse influence positivement le taux de résiliation et contribue à réaliser des économies sur les activités centrées sur le client.

- **Mobistar a conclu un partenariat avec SOFICO afin de développer son réseau de fibre optique dans le sud de la Belgique**

Sofico détient actuellement plus de 2.000 km de réseau de fibre qui traverse toute la Wallonie et atteint les régions de Bruxelles, Gand et Anvers. Le backbone du réseau SOFICO est principalement déployé le long des routes principales et complète ainsi parfaitement les 3.000 km qui constituent le propre réseau de fibre de Mobistar, tout en offrant un excellent accès aux centres-villes et à 45 parcs industriels. Grâce à ce partenariat, Mobistar peut développer son réseau en réalisant des économies d'échelle, tout en accélérant la modernisation de son réseau de transmission à haut débit.

3. Commentaires sur la situation financière

3.1 Chiffres consolidés du groupe Mobistar

Chiffres-clés consolidés du groupe Mobistar	2015	2014	Variation	T4 2015	T4 2014	Variation
Total cartes SIM connectées (Mobistar S.A., Orange Communications Luxembourg S.A. et MVNO)	5 819,6	5 599,9	3,9 %	5 819,6	5 599,9	3,9 %
Chiffre d'affaires consolidé (mio €)	1 235,4	1 248,7	-1,1 %	322,6	315,3	2,3 %
Chiffre d'affaires des services (mio €)	1 085,9	1 111,4	-2,3 %	271,9	284,9	-4,6 %
Ventes d'équipements mobiles (mio €)	128,0	131,3	-2,5 %	39,6	37,6	5,4 %
EBITDA retraité (mio €)	276,0	274,9	0,4 %	47,9	57,2	-16,2 %
Marge d'EBITDA retraité en % du chiffre d'affaires total des services	25,4 %	24,7 %		17,6 %	20,1 %	
EBITDA (mio €)	321,3	255,4	25,8 %	96,8	47,7	103,1 %
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires total des services	29,6 %	23,0 %		35,6 %	16,7 %	
Bénéfice net consolidé (mio €)	76,6	43,3	76,9 %	28,8	6,8	324,6 %
Bénéfice net par action ordinaire (€)	1,28	0,72	76,9 %	0,48	0,11	324,6 %
Investissements nets (mio €)	193,1	215,3	-10,3 %	81,1	76,9	5,4 %
Investissements nets / Chiffre d'affaires des services	17,8 %	19,4 %		29,8 %	27,0 %	
Cash flow opérationnel (mio €)	128,2	40,1	219,5 %	15,7	-29,3	Na
Cash flow organique (mio €)	130,5	30,2	331,4 %	49,5	-8,7	Na
Dettes financières nettes (mio €)	407,5	538,1	-24,3 %	407,5	538,1	-24,3 %

3.2 Etat du résultat global consolidé

Revenus

Le chiffre d'affaires total consolidé de Mobistar s'élève à 1.235,4 millions d'euros en 2015, contre 1.248,7 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 1,1 % en un an. Hors impact réglementaire de 12,8 millions d'euros au premier semestre 2015, soit 12,1 millions d'euros d'impact roaming (EU) et 0,7 million d'euros d'impact MTR, le chiffre d'affaires total consolidé aurait été stable par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires total consolidé s'élève à 322,6 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, contre 315,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2014, soit une hausse de 2,3 % en un an.

Le chiffre d'affaires total des services de Mobistar s'établit à 1.085,9 millions d'euros en 2015, contre 1.111,4 millions d'euros en 2014, soit une diminution de 2,3 % en un an. Hors impact réglementaire de 12,8 millions d'euros, le chiffre d'affaires total des services de Mobistar en 2015 n'aurait diminué que de 1,2 % par rapport à la même période un an auparavant. Le chiffre d'affaires total des services s'élève à 271,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, contre 284,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2014, soit une baisse de 4,6 % en un an. Cette évolution négative est accentuée par la réallocation du chiffre d'affaires de la rubrique 'autres revenus' à la rubrique 'chiffre d'affaires des services fixes' au quatrième trimestre 2014, ce qui explique la forte baisse de 38,3 % du chiffre d'affaires des services fixes, passant de 30,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2014 à 18,6 millions d'euros au quatrième trimestre 2015.

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé provenant des ventes d'équipements mobiles s'élève à 128,0 millions d'euros, contre 131,3 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant, soit une baisse de 2,5 % en un an. Au quatrième trimestre 2015, le chiffre d'affaires consolidé provenant des ventes d'équipements mobiles s'élève à 39,6 millions d'euros, contre 37,6 millions d'euros, soit une progression de 5,4 % par rapport à la même période un an auparavant. Alors que les ventes d'équipements mobiles pour l'exercice 2015 ont été impactées par la suppression progressive des activités d'achat/revente à faible marge, les ventes d'équipements mobiles au quatrième trimestre 2015 ont, au contraire, été positivement influencées par les ventes du nouvel iPhone qui a été lancé sur le marché au quatrième trimestre 2015, par rapport au troisième trimestre en 2014.

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

En 2015, l'EBITDA retraité de Mobistar s'établit à 276,0 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 0,4 % par rapport à 2014 où l'EBITDA retraité de Mobistar atteignait 274,9 millions d'euros. La marge d'EBITDA retraité ressort à 25,4 % du chiffre d'affaires total des services en 2015, contre 24,7 % en 2014. L'EBITDA retraité s'élève à 47,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, contre 57,2 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant. Il faut toutefois souligner l'approche prudente adoptée par la société dans le dossier de la taxe sur les pylônes, avec une provision additionnelle de 10 millions d'euros comptabilisée au quatrième trimestre 2015 pour la période 2014-2015, suite à l'avis de rectification reçu de l'administration wallonne fin décembre 2015. Dès lors, la provision totale relative à cette taxe pour la période 2014-2015 s'élève à présent à 31,6 millions d'euros, contre 21,6 millions d'euros à la fin du troisième trimestre 2015. Si l'on exclut cette provision additionnelle relative à la taxe wallonne sur les pylônes, qui demeure fermement contestée par Mobistar et par les autres opérateurs mobiles, l'EBITDA retraité de Mobistar en 2015 et au quatrième trimestre 2015 se serait établi à 286,0 millions d'euros et 57,9 millions d'euros respectivement.

En 2015, les coûts directs ont diminué de 3,6 % en un an, passant de 564,5 millions d'euros en 2014 à 544,4 millions d'euros un an plus tard. Par contre, les coûts directs ont augmenté de 5,6 % au quatrième trimestre 2015 pour s'établir à 162,0 millions d'euros, contre 153,4 millions d'euros un an auparavant, suite aux activités accrues d'acquisition et de rétention de clients, dont les ajouts nets s'élèvent à 40,1 mille nouveaux clients en 2015 et à 27,6 mille nouveaux clients au quatrième trimestre 2015.

Les charges de personnel ont diminué de 1,5 % en un an en 2015, passant de 135,9 millions d'euros en 2014 à 133,9 millions d'euros un an plus tard, alors que la société a intensifié le redéploiement de ses collaborateurs vers des activités de croissance et centrées sur le client, en ce compris l'internalisation de 85 agents commerciaux pour les 'shop-in-shops' dans les hypermarchés Carrefour, l'ajout de 70 employés suite à l'acquisition des points de vente Walcom et l'engagement progressif de personnel dans le cadre de l'opportunité liée au câble. Fin 2015, le nombre total de collaborateurs s'élève à 1.712, soit 133 employés supplémentaires par rapport à fin 2014. Les charges de personnel ont dès lors augmenté de 8,6 % et s'élèvent à 32,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, contre 30,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2014.

Les coûts indirects ont augmenté de 2,8 % en un an, passant de 273,4 millions d'euros en 2014 à 281,1 millions d'euros en 2015, ce qui correspond à une augmentation des frais immobiliers liés à la location de sites réseau et des dépenses IT non salariales suite à l'externalisation des activités IT à partir du quatrième trimestre 2014. Au quatrième trimestre 2015, les coûts indirects ont progressé de 7,1 % en un an, ce qui s'explique presque entièrement par les 10,0 millions d'euros de provision relative à la taxe wallonne sur les pylônes comptabilisés au quatrième trimestre 2015.

L'impact négatif de la régulation sur l'EBITDA retraité représente 9,6 millions d'euros, entièrement supportés au premier semestre 2015, et ne pèse nullement sur les résultats du quatrième trimestre 2015. Hors impact réglementaire, l'EBITDA retraité aurait progressé de 4,1 % en 2015 par rapport à 2014.

Les dépenses liées au lancement des services via le câble s'élèvent à 6,8 millions d'euros en 2015, dont 3,0 millions d'euros ont été dépensés au cours du quatrième trimestre 2015; outre les charges opérationnelles récurrentes, ils incluent également les coûts relatifs aux contenus engagés au quatrième trimestre.

EBITDA retraité (mio €)	2015	2014	Variation	T4 2015	T4 2014	Variation
EBITDA retraité	276,0	274,9	0,4 %	47,9	57,2	-16,2 %
Retraitements	45,3	-19,5	Na	48,9	-9,5	Na
dont autres coûts de restructuration	-8,7	-19,5	-55,5%	-5,1	-9,5	-46,2%
dont autre résultat d'exploitation	54,0	0,0	Na	54,0	0,0	Na
EBITDA	321,3	255,4	25,8 %	96,8	47,7	103,1 %

Comme communiqué le 21 octobre 2015, Mobistar, KPN, BASE Company et Proximus ont conclu un accord transactionnel mettant un terme à tous les litiges existants liés à l'application, dans le passé, de tarifs de services de télécommunications mobiles différents pour les communications vocales 'on-net' et 'off-net'. Pour Mobistar, l'accord se traduit par le paiement par Proximus d'un montant de 54,0 millions d'euros, ce qui a influencé positivement l'état du résultat global en-dessous de l'EBITDA retraité. Au cours du quatrième trimestre 2015, Mobistar a également comptabilisé des coûts de restructuration à hauteur de 5,1 millions d'euros pour résiliation anticipée de contrats de distribution à long terme. Ainsi, les retraitements nets positifs s'élèvent respectivement à 45,3 et 48,9 millions d'euros pour l'exercice 2015 et pour le quatrième trimestre 2015. Si l'on fait abstraction de l'accord transactionnel, les retraitements auraient également diminué en 2015 et au quatrième trimestre 2015, passant de 19,5 et 9,5 millions d'euros un an auparavant à 8,7 et 5,1 millions d'euros respectivement.

Par conséquent, l'EBITDA de l'exercice 2015 et du quatrième trimestre 2015 s'élève respectivement à 321,3 et 96,8 millions d'euros, contre 255,4 et 47,7 millions d'euros, soit une progression annuelle de 25,8 % et 103,1 %. La marge d'EBITDA représente 29,6 % du chiffre d'affaires des services en 2015, contre 23,0 % un an auparavant, ou 35,6 % au quatrième trimestre 2015, contre 16,7 % un an auparavant.

Amortissements et autres charges d'exploitation

En 2015, les amortissements et autres charges d'exploitation s'élèvent à 202,3 millions d'euros, contre 194,5 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 4,0 %. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de la base d'actifs suite aux investissements consentis dans le réseau radio et de transmission mobile, atteignant un pic en 2014. Au quatrième trimestre 2015, les amortissements et autres charges d'exploitation augmentent de 12,2 %, passant de 47,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2014 à 53,5 millions d'euros un an plus tard.

EBIT

L'EBIT de Mobistar s'élève à 119,1 millions d'euros en 2015 et à 43,3 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, contre 60,9 et 0,0 millions d'euros un an auparavant. La marge d'EBIT en 2015 a doublé, passant de 5,0 % en 2014 à 11,0 %, tandis que la marge d'EBIT au quatrième trimestre 2015 s'établit à 15,9 %, contre 0 % au quatrième trimestre 2014. L'EBIT a effectivement bénéficié de l'accord transactionnel conclu avec Proximus au cours du quatrième trimestre 2015.

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2015 et du quatrième trimestre 2015 s'élève respectivement à -6,7 et -1,4 millions d'euros, contre -8,8 et -1,9 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant. Cette progression résulte principalement d'une baisse des charges financières suite à la diminution de la dette.

Impôts

La charge d'impôt a augmenté en 2015, suite à la contribution du montant de l'accord transactionnel à la base imposable. Mobistar a en outre bénéficié d'une déduction fiscale consentie au quatrième trimestre 2015 pour les investissements à hauteur de 7,5 millions d'euros, un montant inférieur aux 12,5 millions d'euros enregistrés en 2014. Ces deux raisons expliquent en grande partie la charge d'impôts s'élevant à 35,8 millions d'euros en 2015, dont 13,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, contre 8,8 millions d'euros en 2014, et un résultat fiscal positif de 8,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2014. Le taux d'impôt effectif ressort à 31,9 % en 2015, contre un taux d'impôt effectif de 16,9 % en 2014.

Bénéfice net

Mobistar enregistre un bénéfice net consolidé de 76,6 millions d'euros en 2015, contre 43,3 millions d'euros en 2014, soit une progression de 76,9 % en un an. Le bénéfice net par action s'élève dès lors à 1,28 euro en 2015, contre 0,72 euro en 2014, ce qui représente une hausse de 76,9 % en un an. Au quatrième trimestre 2015, le bénéfice net consolidé et le bénéfice net par action s'élèvent respectivement à 28,8 millions d'euros et 0,48 euro, contre 6,8 millions d'euros et 0,11 euro au quatrième trimestre 2014.

3.3 Etat consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière de Mobistar s'élève à 1.517,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 1.444,4 millions d'euros fin décembre 2014.

Les actifs non-courants s'élèvent à 1.280,5 millions d'euros fin 2015, contre 1.201,6 millions d'euros fin 2014. Cette augmentation résulte de la hausse des immobilisations incorporelles suite à la capitalisation du renouvellement des licences 900 MHz et 1800 MHz au cours du quatrième trimestre 2015, et de la hausse des immobilisations corporelles liée au déploiement accéléré de la technologie 4G. Les actifs courants ont légèrement diminué, passant de 242,8 millions d'euros fin 2014 à 236,9 millions d'euros fin 2015, suite en partie à une réduction des créances commerciales.

Les dettes non-courantes sont passées de 161,5 millions d'euros fin 2014 à 484,1 millions d'euros fin décembre 2015, principalement suite au refinancement de sa dette du court terme vers le long terme. Pour rappel, Mobistar a refinancé en juin 2015 sa facilité de crédit 'revolving' à long terme d'un montant de 450 millions d'euros en mettant en place une nouvelle facilité

de crédit 'revolving' à long terme d'un montant de 420 millions d'euros avec une maturité moyenne de 5 ans. Mobistar dispose également de la facilité de crédit 'revolving' amortissable sur 3 ans d'un montant de 120 millions d'euros, signée en décembre 2013, dont 70 millions d'euros sont encore disponibles début 2016. Les dettes courantes ont diminué, passant de 899,2 millions d'euros fin 2014 à 576,2 millions d'euros fin 2015. Cette diminution résulte du rééquilibrage entre dette à court terme et dette à long terme, de l'augmentation des dettes fournisseurs d'immobilisations courantes liée au paiement des licences 900 MHz et 1800 MHz, de la hausse des impôts et taxes d'exploitation suite aux provisions liées à la taxe wallonne sur les pylônes, et de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés.

La dette financière nette s'établit à 407,5 millions d'euros fin 2015, soit une diminution de 130,6 millions d'euros par rapport aux 538,1 millions d'euros enregistrés fin décembre 2014. Mobistar a considérablement renforcé sa position financière en 2015 en sécurisant son financement à long terme, tout en réduisant le niveau absolu de sa dette financière nette.

3.4 Flux de trésorerie consolidé

En 2015, le cash-flow opérationnel s'élève à 128,2 millions d'euros, contre 40,1 millions d'euros en 2014, soit une progression de 219,5 %. Cette progression résulte de la stabilisation de l'EBITDA retraité, de la contribution positive de l'accord transactionnel et de la baisse des dépenses en capital. Le cash-flow organique s'élève à 130,5 millions d'euros en 2015, soit une progression de 331,4 % par rapport aux 30,2 millions d'euros générés en 2014. Au quatrième trimestre 2015, le cash-flow opérationnel s'élève à 15,7 millions d'euros, contre un cash-flow opérationnel négatif de 29,3 millions d'euros un an auparavant, tandis que le cash-flow organique s'élève à 49,5 millions d'euros, contre -8,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2014.

La variance positive du cash-flow organique en 2015, qui passe de 30,2 millions d'euros en 2014 à 130,5 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 100,2 millions d'euros, provient de la combinaison de plusieurs facteurs, dont les principaux sont repris ci-dessous:

- une variance positive du résultat net consolidé (+33,3 millions d'euros),
- une variance positive des éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie (+31,7 millions d'euros),
- une variance positive de la variation du besoin en fonds de roulement (+6,5 millions d'euros),
- une variance positive des autres décaissements nets (+4,5 millions d'euros),
- une variance positive des acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles (+24,2 millions d'euros).

En 2013, Mobistar a décidé d'accélérer le renouvellement de son réseau 3G et de déployer un solide réseau 4G doté du taux de couverture le plus élevé en Belgique. Le mobile constitue l'ADN de Mobistar, qui voulait dès lors offrir à ses clients les meilleurs services de données mobiles. Fin 2015, le réseau 4G de Mobistar couvre 99 % de la population à l'extérieur et 88 % à l'intérieur des bâtiments. Mobistar est fier d'avoir tenu ses promesses. Au cours de la période 2013-2015, Mobistar a investi plus de 430 millions d'euros dans son réseau, en plus des 120 millions d'euros versés pour l'acquisition du spectre 800 MHz. Le rythme d'investissement dans le réseau de ces trois dernières années se stabilisera dans le futur mais le réseau de Mobistar continuera d'évoluer. La couverture 4G initiale de Mobistar était principalement basée sur le spectre 800 MHz, Mobistar a rapidement ajouté des fréquences 1800 MHz afin de créer de la capacité supplémentaire destinée à répondre aux besoins futurs en données mobiles. La technologie 4G+ est progressivement déployée en phase test. Cette nouvelle technologie offre aux utilisateurs disposant d'un appareil compatible des vitesses de téléchargement jusqu'à 3 fois plus élevées que la 4G. Elle permet également une amélioration de la couverture et de la performance dans les bâtiments. Ces vitesses sont rendues possible grâce à la combinaison des fréquences 4G à 800 Mhz et 1800 Mhz. La technologie 4G+ consiste à agréger ces deux bandes de fréquences. Par conséquent, elle offre une amélioration de la performance. Fin 2015, le réseau 4G+ de Mobistar couvre déjà plus de 21 % de la population. Le lancement commercial de la 4G+ interviendra dans les prochains mois.

3.5 Activités du groupe Mobistar par segments

De manière plus détaillée, les activités du groupe Mobistar se déclinent au travers de ses segments de la façon suivante:

3.5.1. Activités en Belgique

Chiffres-clés financiers Mobistar S.A.	2015	2014	Variation	T4 2015	T4 2014	Variation
Chiffre d'affaires des services (mio €)	1 040,1	1 062,1	-2,1 %	260,6	273,2	-4,6 %
dont services mobiles	963,6	972,2	-0,9 %	242,9	244,2	-0,5 %
dont services fixes	76,5	89,9	-15,0 %	17,7	29,0	-38,9 %
Chiffre d'affaires total (mio €)	1 188,1	1 198,2	-0,8 %	312,3	304,2	2,7 %

Chiffres-clés opérationnels Mobistar S.A.	T4 2015	T4 2014	Variation
ARPU (€/mois/client actif)	23,9	23,6	1,3 %
Clients mobiles (hors MVNO)	3 893,0	3 915,2	-0,6 %
Clients mobiles 'retail' (hors M2M)	3 037,8	3 041,7	-0,1 %
Cartes SIM M2M	855,3	873,6	-2,1 %
Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.)	1 784,6	1 557,3	14,6 %
Clients haut débit fixe et télévision	24,8	32,4	-23,5 %
Lignes téléphoniques fixes	193,9	215,7	-10,1 %

Activités mobiles

Analyse du marché

Dans le courant du quatrième trimestre 2015, le régulateur belge des télécommunications IBPT a publié son étude périodique des prix, qui compare les prix sur le marché belge des télécoms avec ceux en vigueur en Allemagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, sur base de profils d'appels standards. Il ressort de cette étude que la Belgique se place parmi les pays les moins chers pour le plan tarifaire postpayé le plus représentatif, alors que de manière générale les prix mobiles belges sont en ligne avec la moyenne relevée dans les pays limitrophes. Pour les services prépayés, la Belgique se situe également dans la moyenne. Il est toutefois important de souligner que, dans les pays limitrophes, la période contractuelle minimale est généralement d'un an ou deux, alors qu'en Belgique la durée contractuelle maximale s'élève à six mois et dans la pratique n'est que d'un mois seulement.

Au quatrième trimestre 2015, le gouvernement belge a publié un projet de décret visant à mettre fin à l'anonymat des cartes prépayées en Belgique en 2016. Lors de l'achat d'une carte prépayée, l'opérateur et ses distributeurs devront identifier leur client. Il ressort des derniers chiffres publiés par l'IBPT que près de 60 % de l'ensemble des utilisateurs mobiles en Belgique étaient des clients prépayés en 2014. Dans les pays limitrophes, ce pourcentage est nettement inférieur selon l'IBPT (p.ex. 27 % aux Pays-Bas, 19 % en France, 38 % au Royaume-Uni).

Analyse opérationnelle

Fin 2015, la base clients mobiles de Mobistar (hors MVNO) totalise 3.893,0 mille clients, contre 3.915,2 mille clients fin 2014, soit une baisse de 0,6 %. Ceci résulte d'une forte hausse de 40,7 mille clients postpayés en un an, et d'une diminution de la base clients prépayée (marché en repli) et M2M/IoT (fin d'un contrat important) de respectivement 44,6 mille clients et 18,3 mille cartes. Si l'on considère la répartition postpayé/prépayé, qui est passée de 71 % / 29 % fin 2014 à 73 % / 27 % un an plus tard, la gestion de Mobistar axée sur la valeur s'est avérée positive.

Si l'on compare avec le troisième trimestre 2015, la base clients mobiles de Mobistar (hors MVNO) progresse de 54,0 mille clients au quatrième trimestre 2015. Mobistar a attiré 27,6 mille nouveaux clients postpayés au cours du dernier trimestre 2015, dépassant ainsi le seuil des 2,2 millions de clients, pour atteindre un total de 2.208,5 mille clients. Ce trimestre a non seulement été le meilleur depuis le quatrième trimestre 2011, mais il a également enregistré une importante accélération par rapport aux trimestres précédents de 2015. Tout comme pour les trimestres précédents en 2015, Mobistar est parvenu à maintenir un taux de résiliation inférieur à celui de l'année précédente, et a dans le même temps vu s'accroître le nombre d'ajouts bruts de clients postpayés grâce à une intensification des investissements centrés sur le client. Mobistar a également réussi à augmenter le taux de fidélisation de ses clients postpayés, investissant ainsi dans une réduction potentielle de son taux de résiliation au cours des prochains trimestres.

Les ajouts nets M2M/IoT au quatrième trimestre 2015 s'élevaient à +47,0 mille cartes par rapport au trimestre précédent. Après le déclin observé au trimestre précédent, la base clients MVNO a à nouveau enregistré une hausse de 88,0 mille clients au quatrième trimestre 2015 pour atteindre un total de 1.784,6 mille clients.

Fin 2015, la base clients totale de Mobistar en Belgique s'élève à 5.677,6 mille clients, soit une hausse de 142,0 mille clients par rapport au trimestre précédent et une progression de 205,1 mille clients par rapport à fin 2014.

Analyse financière

L'ARPU mixte de Mobistar s'élève à 23,9 euros au quatrième trimestre 2015, contre 23,6 euros au quatrième trimestre 2014, soit une progression de 1,3 %. L'ARPU postpayé augmente de 3,6 % pour s'établir à 28,5 euros au quatrième trimestre 2015, contre 27,5 euros un an auparavant, soit une progression similaire à celle enregistrée au troisième trimestre 2015. La progression de l'utilisation des données s'intensifie, portée par la hausse de la pénétration des smartphones et de l'utilisation des données mobiles (en plus de prix de vente stables). La croissance annuelle de l'ARPU de Mobistar s'est ralentie au quatrième trimestre 2015 suite à la baisse des revenus liés aux SMS entrants, qui n'était pas aussi marquée aux trimestres précédents. Si l'on établit la comparaison avec le troisième trimestre 2015, l'ARPU au quatrième trimestre a bénéficié dans une moindre mesure des revenus des services d'itinérance en raison du caractère saisonnier de l'itinérance, tant des clients Mobistar que des visiteurs. Au quatrième trimestre 2015, l'ARPU prépayé a diminué de 13,8 % en un an. Ce déclin fait suite à des actions promotionnelles continues, à la baisse des revenus d'interconnexion SMS et à une migration progressive, principalement de clients prépayés haut de gamme vers des plans tarifaires postpayés avantageux, centrés sur les données. La migration de clients prépayés haut de gamme vers des offres postpayées signifie que les clients dont l'utilisation des services voix et SMS est limitée restent en majorité des clients prépayés, dont l'utilisation moyenne de données mobiles est faible.

Le chiffre d'affaires des services mobiles de Mobistar en Belgique s'élève à 963,6 millions d'euros en 2015, contre 972,2 millions d'euros en 2014, soit une diminution de 0,9 % en un an. Hors impact réglementaire de 10,0 millions d'euros, le chiffre d'affaires des services mobiles de Mobistar en Belgique aurait progressé de 0,1 % par rapport à 2014. Si l'on considère le métier de base de Mobistar – la téléphonie mobile, deux tendances divergentes se dessinent en 2015: 1/ l'activité postpayée de Mobistar évolue positivement tant en termes de base clients que d'ARPU, ce qui se traduit par une forte hausse du chiffre d'affaires des services mobiles postpayés; et 2/ une activité prépayée en repli, même si elle se maintient mieux que le marché prépayé belge en général, qui se traduit par un déclin tant de la base clients que de l'ARPU. Le chiffre d'affaires provenant des MVNO, qui fait partie intégrante du chiffre d'affaires des services mobiles, s'élève à 83,9 millions d'euros en 2015, contre 82,1 millions d'euros en 2014. Au quatrième trimestre 2015, le chiffre d'affaires des services mobiles en Belgique s'élève à 242,9 millions d'euros, contre 244,2 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 0,5 %. La stabilisation observée au troisième trimestre 2015 se confirme donc.

Activités fixes et convergentes

Analyse du marché

Dans l'attente de la révision par la Commission européenne, et de la finalisation et la publication par la CRC des nouveaux prix de gros du câble, le marché fixe belge reste caractérisé par la dominance de l'opérateur historique et des câblo-opérateurs régionaux. Le résultat de l'étude périodique des prix menée par le régulateur belge des télécommunications IBPT, qui a également comparé les prix des offres fixes sur le marché belge des télécoms avec ceux en vigueur en Allemagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, a reconfirmé qu'en particulier les prix du triple play en Belgique restent élevés. Les prix du triple play sont les deuxièmes plus élevés, tant pour les offres proposant des vitesses de 30-100 Mbps que pour celles permettant plus de 100 Mbps. Pour le quadruple play, la Belgique se classe à la troisième position des pays les plus chers, la composante mobile faisant baisser le prix total de l'offre. Dans la foulée de cette étude sur les prix, les principaux acteurs fixes ont annoncé de nouvelles hausses de prix, ce qui souligne une fois de plus le leadership en termes de prix des acteurs fixes oligopolistiques.

Analyse opérationnelle

A la fin de l'exercice 2015, Mobistar totalise 24,8 mille clients internet fixe haut débit, contre 32,4 mille clients fin 2014. Le nombre de lignes fixes classiques diminue de 10,1 % en un an, passant de 215,7 mille lignes fin 2014 à 193,9 mille lignes fin 2015. En octobre 2015, Mobistar a lancé Pulse, suite au partenariat stratégique conclu avec Edpnet pour la fourniture de services fixes (téléphonie et internet) aux PME. Ce lancement permet à Mobistar de compléter son offre mobile Shape, proposant ainsi aux PME une offre télécom convergente complète. Les premières réactions des clients utilisant cette nouvelle solution sont positives, principalement en termes de qualité des solutions proposées.

Analyse financière

En 2015, le chiffre d'affaires des services fixes classiques en Belgique poursuit son déclin, passant de 89,9 millions d'euros en 2014 à 76,5 millions d'euros un an plus tard, soit une baisse de 15,0 % en un an. Au quatrième trimestre 2015, le déclin s'est

amplifié pour atteindre 38,9 % en un an, passant de 29,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2014 à 17,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2015. La variance annuelle du chiffre d'affaires des services fixes de Mobistar en Belgique a été négativement influencée, le quatrième trimestre 2014 ayant bénéficié d'un effet ponctuel, soit la réallocation du chiffre d'affaires précédemment comptabilisé dans la rubrique 'autres revenus' à la rubrique 'chiffre d'affaires des services fixes'.

3.5.2. Activités au Luxembourg (Orange Communications Luxembourg S.A.)

Chiffres-clés financiers Orange Communications Luxembourg S.A.	2015	2014	Variation	T4 2015	T4 2014	Variation
Chiffre d'affaires des services (mio €)	47,9	50,8	-5,6 %	11,9	12,1	-1,8 %
dont services mobiles	44,8	48,4	-7,4 %	11,0	11,0	0,4 %
dont services fixes	3,1	2,4	31,6 %	0,9	1,2	-22,5 %
Chiffre d'affaires total (mio €)	64,8	62,3	3,9 %	18,5	16,9	9,7 %

Chiffres-clés opérationnels Orange Communications Luxembourg S.A.	T4 2015	T4 2014	Variation
ARPU (€/mois/client actif)	37,9	39,8	-4,8 %
Clients mobiles (hors MVNO)	139,9	125,5	11,4 %
Clients mobiles 'retail' (hors M2M)	101,4	95,6	6,0 %
Cartes SIM M2M	38,5	29,9	28,8 %
Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.)	2,1	1,9	10,4 %

Analyse du marché

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a pour la première fois pris part à l'étude comparative des prix organisée par l'IBPT. L'étude comparative montre la position des plans tarifaires des télécommunications luxembourgeois dans le contexte européen. Selon l'étude, les prix de la téléphonie fixe et de l'internet haut débit mobile sont relativement bon marché au Luxembourg, alors que d'autres offres télécoms se situent en général au-dessus de la moyenne des tarifs des autres pays. Dans le segment postpayé mobile, le Luxembourg est bien placé pour les profils d'utilisateurs entrée de gamme (voix seule, sans données) et haut de gamme (voix, utilisation intense de données). Pour les quatre autres profils d'utilisateurs, le Luxembourg est particulièrement plus onéreux, même s'il faut souligner que les plans tarifaires des opérateurs luxembourgeois incluent souvent des minutes (et des données) en itinérance, et incluent également des minutes d'appels internationaux, ce que l'étude ne prend pas en compte. Ces minutes supplémentaires, qui peuvent être utilisées pour des appels vers / à partir de l'étranger, sont assez caractéristiques du Luxembourg, vu la taille géographique réduite du pays. Pour les profils mobiles prépayés, le Luxembourg est un des pays les plus chers, mais les offres prépayées sont moins répandues au Luxembourg que dans la plupart des autres pays. En termes de plans tarifaires 'dual, triple et quad play', le Luxembourg se positionne parmi les pays les plus chers.

Au cours du quatrième trimestre 2015, l'environnement de marché luxembourgeois reste très concurrentiel en termes d'actions promotionnelles clairement axées sur les offres convergentes et internationales.

Analyse opérationnelle

Fin 2015, la filiale de Mobistar au Luxembourg totalise 139,9 mille clients mobiles, parmi lesquels 38,5 mille cartes M2M/IoT, ce qui représente une progression de 11,4 % par rapport à 2014 grâce à la croissance soutenue de sa base clients postpayée. Au cours du quatrième trimestre 2015, l'acquisition de nouveaux clients postpayés s'accélère, ce qui se traduit par une progression de 4,6 mille unités de sa base clients. Fin décembre 2015, Orange Luxembourg a décidé de mettre un terme à la commercialisation de cartes prépayées anonymes, répondant ainsi à la demande du gouvernement dans le contexte de la prévention du terrorisme. Ceci explique en partie la perte des 1,6 mille clients prépayés au quatrième trimestre 2015. Un signe encourageant réside dans le succès de la stratégie de convergence d'Orange Luxembourg. Sa base clients internet haut débit fixe et télévision progresse de 12,1 % au cours du quatrième trimestre 2015 pour atteindre un total de 7,3 mille clients, ce qui représente 8 % de sa base clients postpayée totale.

Orange Luxembourg poursuit l'expansion de son réseau mobile et fixe, augmentant ainsi l'éligibilité de ses offres TV convergentes à près de 100 % de la population et couvrant 90 % de la population en 4G et plus de 66 % en 4G+. Orange Luxembourg renforce son leadership en tant qu'innovateur, en étant le premier opérateur à introduire des offres illimitées au Luxembourg ainsi que des offres en itinérance mondiale.

Analyse financière

Fin 2015, le chiffre d'affaires total s'élève à 64,8 millions d'euros, contre 62,3 millions d'euros fin 2014. Hors impact réglementaire (0,7 million d'euros pour les tarifs de terminaison mobile et 2,1 millions d'euros pour l'itinérance), le chiffre d'affaires total progresse de 8,8 %, soutenu par les offres postpayées convergentes et pour les utilisateurs de smartphones.

Le chiffre d'affaires total des services s'élève à 47,9 millions d'euros fin 2015, contre 50,8 millions d'euros un an auparavant. Hors impact réglementaire (0,7 million d'euros pour les tarifs de terminaison mobile et 2,1 millions d'euros pour l'itinérance), le chiffre d'affaires est stable, la progression de la base clients compensant l'érosion de l'ARPU.

4. Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Au cours du premier semestre 2015, Mobistar a refinancé sa facilité de crédit 'revolving' à long terme d'un montant de 450 millions d'euros, qui venait à échéance en décembre 2015. Cette nouvelle facilité de crédit 'revolving' à long terme, d'une maturité moyenne de 5 ans, s'élève à 420 millions d'euros et s'ajoute à la facilité de crédit 'revolving' de 120 millions d'euros signée en décembre 2013. Au cours du second semestre 2015, Mobistar a couvert le risque de taux lié à sa dette long terme en fixant le taux d'intérêt à 0,41 % pour un montant nominal de 200 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

Aucun autre changement n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel de 2014 (p.14).

5. Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2014 et dans les rapports trimestriels de 2015 ont été modifiées de la manière suivante:

Antennes: La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 111,1 millions d'euros, dont 17,0 millions d'euros à charge de l'exercice 2015. Ce montant cumulé est contesté devant les tribunaux.

Taxe wallonne sur les mâts, pylônes ou antennes: Par décret du 11 décembre 2013, il est établi par la Région wallonne une taxe annuelle sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile. Cette taxe est applicable à partir du 1er janvier 2014 et est fixée à 8.000 euros par site (indexée annuellement à partir de 2015). De plus, les communes wallonnes peuvent établir une taxe additionnelle de maximum cent centimes additionnels à la taxe décrite ci-dessus. Mobistar a introduit le 20 juin 2014 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle a annulé dans son arrêt du 16 juillet 2015 les articles concernant la taxe sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile dans le décret du 11 décembre 2013 mais maintient définitivement les effets des dispositions annulées. Cet arrêt a été publié le 1 septembre 2015 dans le Moniteur Belge.

Mobistar a reçu les avertissements-extrait de rôle datés du 22 décembre 2014 pour cette taxe. Mobistar a dès lors introduit le 20 février 2015 une réclamation fiscale contre les avertissements-extrait de rôle. Le 14 juillet 2015 ces enrôlements de la taxe ont été annulés par l'administration fiscale wallonne pour irrégularités dans la procédure d'établissement. Le 20 juillet 2015 l'administration wallonne a envoyé à Mobistar une demande de renseignements des sites de 2014 afin de poursuivre l'enrôlement de ces taxes.

Au cours du mois de décembre 2015, Mobistar a reçu de l'administration fiscale wallonne un avertissement-extrait de rôle pour un montant de 16.000 euros et un avis de rectification annonçant l'enrôlement de cette taxe pour un montant de 15,9 millions d'euros pour l'année 2014. L'avis de rectification découle principalement de la taxation d'un nombre beaucoup plus élevé de sites que les précédents avertissements-extrait de rôle, sur base entre autres de l'information du cadastre des antennes émettrices stationnaires de Wallonie. Le cadastre inclut également des sites qui n'ont pas été construits ou des sites qui ont été déménagés d'un endroit vers un autre, il inclut dès lors beaucoup plus de sites qu'il n'y en a réellement 'on air'. Mobistar répondra à l'administration fiscale wallonne dans le délai légal afin de contester l'avis de rectification. Mobistar introduira également une réclamation fiscale contre l'avertissement-extrait de rôle. Les mêmes arguments déjà utilisés dans le cadre de la requête en annulation seront inclus dans la contestation de Mobistar et Mobistar contestera en outre la taxation de sites non-existants ou non-exploités.

Le décret wallon du 12 décembre 2014, qui pérennise la taxe wallonne décrite ci-dessus pour les exercices d'imposition 2015 et suivants, a été publié dans le Moniteur Belge du 29 décembre 2014. Mobistar a introduit le 26 juin 2015 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle.

Le décret wallon du 17 décembre 2015 a été publié dans le Moniteur Belge du 30 décembre 2015. Le décret prévoit le droit pour les communes d'établir une taxe additionnelle à la taxe régionale frappant les mâts, pylônes ou antennes établis principalement sur leur territoire. Il s'applique à partir du 1^{er} janvier 2016.

Accord Full MVNO (Mobile Virtual Network Operator) Telenet: Mobistar a introduit un recours en justice contre Telenet devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, afin d'obtenir le recouvrement judiciaire de factures émises dans le cadre de l'accord Full MVNO conclu le 27 avril 2012 entre Mobistar et Telenet. Telenet réclame de manière injustifiée une réduction du montant des factures émises pour des services rendus par Mobistar en 2013 et 2014. Telenet a également fait un usage erroné des régimes tarifaires 'wholesale', ce qui amène Mobistar à réclamer un paiement additionnel pour la période 2012-2015. Telenet refusant de payer ces montants sur base volontaire, Mobistar se voit contraint de poursuivre Telenet en justice afin d'obtenir le recouvrement des montants dus.

Contrat de cession d'actions de KPN Belgium Business S.A. à Mobistar S.A.: Les parties ont conclu un accord à l'amiable. Par conséquent, l'affaire a été radiée du rôle lors de l'audience du 15 décembre 2015.

Factures impayées - Collaboration légale: Dans le cadre de l'Arrêté Royal du 9 janvier 2003 déterminant les modalités de l'obligation légale en cas de demandes judiciaires concernant les communications électroniques, Mobistar fournit des services à des juges d'instruction, des tribunaux, etc. Les frais que Mobistar peut exiger pour les services rendus sont définis dans l'Arrêté Royal mentionné ci-dessus. L'Etat belge, représenté par son ministre de la Justice, est débiteur de ces montants. Le 19 juin 2014, Mobistar a cité l'Etat belge en justice en paiement de la somme due. Lors de l'audience d'introduction du 19 septembre 2014, les parties ont convenu des délais de conclusions. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles à l'audience du 9 septembre 2015. Par jugement intérimaire du 14 octobre 2015, le tribunal a ordonné la réouverture des débats à l'audience du 17 février 2016. Entretemps les parties ont entamé des discussions afin de trouver un règlement à l'amiable, qui ont déjà conduit à des paiements partiels en 2015.

Abus de position dominante du groupe Belgacom: En octobre 2015 Proximus, KPN Group Belgium et Mobistar ont conclu un accord transactionnel en vue de mettre fin aux procédures pendantes relatives aux abus de position dominante de Proximus sur le marché mobile (1999-2004) et sur le marché mobile professionnel (2004-2005), en ce compris la procédure en cassation liée aux abus de 1999-2004 et la procédure en dommages et intérêt liée aux abus sur le marché mobile professionnel de 2004-2005. La plainte contre Proximus relative à l'abus de dominance sur le marché du haut débit n'a pas été incluse dans l'accord transactionnel et demeure pendante devant l'Autorité belge de la concurrence.

Tarifs sociaux: Le 11 juin 2015, la Cour de justice européenne a jugé que les services mobiles (internet mobile inclus) ne peuvent pas être soumis à une obligation de tarifs sociaux financés par le secteur. L'affaire a été renvoyée devant la Cour Constitutionnelle belge et une audience a eu lieu en novembre 2015. Un arrêt est attendu en 2016.

Régulation de la large bande et du câble: En décembre 2015, Telenet et Numéricable ont lancé des recours en cassation contre les arrêts de la Cour d'appel du 12 novembre 2014 et du 13 mai 2015. Telenet limite son recours en cassation contre les arrêts dans la mesure où ils octroient à Proximus un accès à la télévision digitale et à l'internet haut débit. Numéricable attaque les arrêts dans leur intégralité.

Dans l'appel contre les décisions quantitatives de décembre 2013, des conclusions ont encore été échangées. Les plaidoiries auront lieu en 2016 après l'extension additionnelle demandée par les régulateurs.

Refus de Belgacom de négocier un accord commercial: Après la réouverture de l'affaire au second trimestre de 2015, des conclusions ont été échangées au quatrième trimestre de 2015. Les plaidoiries auront lieu en 2016.

6. Faits marquants survenus après la fin de l'exercice 2015

Aucun autre fait marquant n'est survenu après la fin de l'exercice 2015.

7. Tendances

Le Conseil d'administration de Mobistar s'est unanimement prononcé en faveur de l'adoption de la marque Orange en Belgique afin de supporter les ambitions stratégiques de Mobistar. Le changement de nom prendra effet avant fin 2016. Un planning plus détaillé sera communiqué en temps utile à toutes les parties prenantes.

L'intérêt marqué des clients Mobistar pour les données mobiles, suite à la pénétration accrue des smartphones 4G, une large adoption d'applications diverses (diffusion de musique/vidéo, réalité virtuelle, messagerie améliorée, M2M/IoT) et un excellent réseau, devraient largement supporter l'évolution de l'ARPU. La dynamique client de Mobistar, qui trouve ses racines dans une meilleure position de marché et une base clients davantage fidélisée, devrait se poursuivre en 2016.

Alors que des améliorations significatives du cadre réglementaire sont fermement attendues, la convergence deviendra réalité pour Mobistar en 2016, dans tous les segments de marché. Les attentes des clients sont grandes quant aux bénéfices d'une vraie concurrence convergente en Belgique, et Mobistar est prêt à offrir des produits et des services répondant à ces attentes. Le premier objectif de Mobistar est de lancer sur le marché une offre qualitative pouvant satisfaire au mieux ses clients.

Le programme d'économies ACE3 – qui implique la simplification et la numérisation d'un certain nombre de processus clés de Mobistar, comprenant les commandes, la facturation, la gestion des relations clients et la mise en œuvre d'un nouvel ERP (progiciel de gestion intégré) – commencera à se concrétiser fin 2016 et portera ses fruits à partir de 2017.

En octobre 2015, le Parlement européen s'est prononcé en séance plénière en faveur de la fin des frais d'itinérance au 15 juin 2017. En décembre 2015, la Commission européenne a également adopté de nouvelles règles fixant le coût maximal pouvant être supporté par les clients qui reçoivent des appels lorsqu'ils voyagent dans l'Union européenne. Celui-ci est fixé à 1,14 cent par minute, soit près de cinq fois moins cher que le coût actuel de 5 cents par minute.

Mobistar estime que le nouveau cadre relatif à l'itinérance aura un impact négatif brut de 19 millions d'euros tant sur le chiffre d'affaires des services du groupe que sur l'EBITDA en 2016, soit 17 millions d'euros pour la Belgique et 2 millions d'euros pour le Luxembourg. Comme indiqué précédemment, cet impact brut devrait être partiellement compensé par l'élasticité des prix de la demande des services d'itinérance, car une diminution des tarifs d'itinérance devrait entraîner une hausse des volumes. Cette augmentation attendue des volumes devrait également être mise en perspective avec la demande croissante de connectivité en déplacement de la part des voyageurs.

Au cours du deuxième semestre 2015, l'IBPT a publié son projet de décision sur le marché de la terminaison fixe et mobile en Belgique. Afin de déterminer les prix de terminaison, le régulateur belge a utilisé une approche ascendante ('bottom-up') qui se fonde sur les coûts incrémentaux à long terme d'un opérateur théorique efficace (LRIC 'Pur'). Dans le cadre de ce projet de décision, le tarif de terminaison fixe maximal pourrait tomber à 0,078 cent par minute en 2016 (une baisse de 84 %), tandis que le tarif de terminaison mobile (MTR) maximal pourrait tomber à 0,77 cent par minute en 2016 (une baisse de 34 %). Dans les deux cas, une consultation publique a eu lieu. L'IBPT n'a pas encore publié sa décision finale. Si le projet de décision se confirme, Mobistar estime que les tarifs de terminaison nets pourraient avoir un impact négatif de plus de 12,1 millions d'euros sur le chiffre d'affaires des services en Belgique et de 0,9 million d'euros sur son EBITDA en 2016.

Etant donné le retour progressif à la croissance du chiffre d'affaires des services et tenant compte de tous les éléments repris ci-dessus, Mobistar prévoit pour l'exercice 2016 un EBITDA retraité situé entre 270 et 290 millions d'euros, hors coûts liés au câble, en comparaison des 282,8 millions d'euros réalisés en 2015. Mobistar s'attend à réduire ses coûts d'investissement d'environ 25 % par rapport aux 193 millions d'euros enregistrés en 2015. En outre, Mobistar capitalisera les coûts variables d'équipement et d'installation liés à son offre convergente. La prévision est basée sur le contexte réglementaire, fiscal et de marché actuel.

8. Données trimestrielles

		T4 2015	T3 2015	T2 2015	T1 2015
--	--	---------	---------	---------	---------

GRUPE MOBISTAR

Services mobiles

Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	4 032,9	3 973,5	3 950,1	3 890,7
Clients mobiles (hors M2M)	en milliers	3 139,1	3 129,1	3 130,4	3 118,4
Postpayés	en milliers	2 300,1	2 268,0	2 258,3	2 246,3
Prépayés	en milliers	839,0	861,2	872,1	872,1
Cartes SIM M2M	en milliers	893,8	844,4	819,6	772,3
Clients MVNO	en milliers	1 786,7	1 698,7	1 992,4	1 711,9

Services fixes

Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	32,1	31,8	34,6	35,9
Lignes fixes	en milliers	195,1	196,0	199,4	205,3

Belgique

Services mobiles

Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	3 893,0	3 839,0	3 818,4	3 762,3
Clients mobiles (hors M2M)	en milliers	3 037,8	3 030,7	3 032,8	3 022,5
Postpayés	en milliers	2 208,5	2 180,9	2 172,6	2 163,3
Prépayés	en milliers	829,2	849,8	860,1	859,2
ARPU mixte mobile, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	23,9	23,9	23,6	23,7
ARPU postpayé, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	28,5	28,3	27,9	27,8
ARPU prépayé, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	12,2	12,7	13,3	13,8
Cartes SIM M2M	en milliers	855,3	808,3	785,7	739,8
Clients MVNO	en milliers	1 784,6	1 696,6	1 990,4	1 710,0

Services fixes

Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	24,8	25,3	28,3	29,9
Lignes fixes	en milliers	193,9	195,5	198,1	203,6

LUXEMBOURG

Services mobiles

Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	139,9	134,5	131,6	128,4
Clients mobiles (hors M2M)	en milliers	101,4	98,4	97,7	95,9
Postpayés	en milliers	91,6	87,0	85,7	83,0
Prépayés	en milliers	9,7	11,4	12,0	12,9
ARPU mixte mobile, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	37,9	38,1	38,3	38,8
Cartes SIM M2M	en milliers	38,5	36,1	34,0	32,6
Clients MVNO	en milliers	2,1	2,0	2,0	2,0

Services fixes

Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	7,3	6,5	6,4	6,0
Lignes fixes	en milliers	1,2	0,5	1,3	1,7

GRUPE MOBISTAR – Chiffres-clés financiers

Total du chiffre d'affaires des services	en mio d'€	271,9	276,8	268,9	268,2
Chiffre d'affaires des services mobiles	en mio d'€	253,3	257,7	248,0	247,2
Chiffre d'affaires des services fixes	en mio d'€	18,6	19,1	20,9	21,0
EBITDA retraité	en mio d'€	47,9	86,0	72,2	69,9
% du chiffre d'affaires des services		17,6%	31,1%	26,9%	26,0%
EBITDA	en mio d'€	96,8	84,2	71,5	68,8
% du chiffre d'affaires des services		35,6%	30,4%	26,6%	25,7%
CAPEX	en mio d'€	81,1	42,8	42,5	26,8
% du chiffre d'affaires des services		29,8%	15,5%	15,8%	10,0%
Cash-flow opérationnel	en mio d'€	15,7	41,4	29,0	42,1
% du chiffre d'affaires des services		5,8%	15,0%	10,8%	15,7%
Dette financière nette	en mio d'€	407,5	457,0	499,8	518,5
Dette financière nette / EBITDA		1,3	1,7	1,9	2,0

GROUPE MOBISTAR**Services mobiles**

Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	4 040,8	4 019,7	3 963,9	3 969,8
Clients mobiles (hors M2M)	en milliers	3 137,3	3 157,8	3 139,1	3 193,8
Postpayés	en milliers	2 249,4	2 244,3	2 243,0	2 262,7
Prépayés	en milliers	887,9	913,5	896,1	931,0
Cartes SIM M2M	en milliers	903,5	861,9	824,8	776,0
Clients MVNO	en milliers	1 559,2	1 554,3	1 549,9	1 312,3

Services fixes

Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	38,2	39,7	44,2	47,6
Lignes fixes	en milliers	217,6	217,8	224,2	230,0

BELGIQUE**Services mobiles**

Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	3 915,2	3 891,6	3 836,3	3 840,1
Clients mobiles (hors M2M)	en milliers	3 041,7	3 058,3	3 038,4	3 091,1
Postpayés	en milliers	2 167,8	2 161,2	2 159,9	2 180,2
Prépayés	en milliers	873,8	897,1	878,5	910,8
ARPU mixte mobile, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	23,6	23,5	23,8	24,1
ARPU postpayé, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	27,5	27,4	27,7	28,1
ARPU prépayé, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	14,2	14,4	14,6	15,0
Cartes SIM M2M	en milliers	873,6	833,3	797,9	749,1
Clients MVNO	en milliers	1 557,3	1 552,4	1 548,0	1 310,5

Services fixes

Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	32,4	34,9	39,3	42,7
Lignes fixes	en milliers	215,7	214,9	221,9	227,7

LUXEMBOURG**Services mobiles**

Clients mobiles 'retail' (hors MVNO)	en milliers	125,5	128,1	127,6	129,7
Clients mobiles (hors M2M)	en milliers	95,6	99,5	100,7	102,7
Postpayés	en milliers	81,6	83,1	83,1	82,5
Prépayés	en milliers	14,1	16,4	17,6	20,2
ARPU mixte mobile, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	39,8	43,0	45,3	48,3
Cartes SIM M2M	en milliers	29,9	28,6	26,9	27,0
Clients MVNO	en milliers	1,9	1,9	1,9	1,8

Services fixes

Clients fixes haut débit et télévision	en milliers	5,9	4,8	4,9	4,9
Lignes fixes	en milliers	1,9	2,8	2,2	2,3

GROUPE MOBISTAR – Chiffres-clés financiers

Total du chiffre d'affaires des services	en mio d'€	284,9	274,5	278,8	273,3
Chiffre d'affaires des services mobiles	en mio d'€	254,7	254,9	257,4	252,1
Chiffre d'affaires des services fixes	en mio d'€	30,2	19,6	21,4	21,2
EBITDA retraité	en mio d'€	57,2	77,3	74,3	66,1
% du chiffre d'affaires des services		20,1%	28,2%	26,6%	24,2%
EBITDA	en mio d'€	47,7	70,7	72,5	64,5
% du chiffre d'affaires des services		16,7%	25,8%	26,0%	23,6%
CAPEX	en mio d'€	76,9	45,4	55,6	37,4
% du chiffre d'affaires des services		27,0%	16,5%	19,9%	13,7%
Cash-flow opérationnel	en mio d'€	-29,3	25,4	17,0	27,1
% du chiffre d'affaires des services		-10,3%	9,2%	6,1%	9,9%
Dette financière nette	en mio d'€	538,1	523,7	547,2	550,9
Dette financière nette / EBITDA		2,1	2,1	2,0	1,9

9. Calendrier financier

4 février 2016	Résultats financiers T4 2015 (7h00) – Communiqué de presse
4 février 2016	Résultats financiers T4 2015 (14h00) – Réunion/webcast Analystes & Investisseurs
1 avril 2016	Début de la période de blackout
22 avril 2016	Résultats financiers T1 2016 (7h00) – Communiqué de presse
22 avril 2016	Résultats financiers T1 2016 (10h00) – Conférence téléphonique
4 mai 2016	Assemblée Générale des Actionnaires
1 juillet 2016	Début de la période de blackout
20 juillet 2016	Résultats financiers T2 2016 (7h00) – Communiqué de presse
20 juillet 2016	Résultats financiers T2 2016 (14h00) – Réunion/webcast Analystes & Investisseurs
3 octobre 2016	Début de la période de blackout
21 octobre 2016	Résultats financiers T3 2016 (7h00) – Communiqué de presse
21 octobre 2016	Résultats financiers T3 2016 (10h00) – Conférence téléphonique

Agenda préliminaire encore susceptible de changer

10. Conférence téléphonique et webcast

Date: 4 février 2016
Heure: 14h00 (CET), 13h00 (UK), 8h00 (US/NY)
Conférence téléphonique: <https://corporate.mobistar.be/fr/informations-financières>

Veillez à vous connecter dix minutes avant le début de la conférence téléphonique et du webcast.

11. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	2015	2014	T4 2015	T4 2014
Transactions				
Cours de clôture moyen (€)	19,04	14,87	20,94	17,39
Volume quotidien moyen	130 607	130 015	106 447	140 048
Valeur quotidienne moyenne (€)	2 449 134	1 927 201	2 230 199	2 445 539
Actions et capitalisation				
Nombre total d'actions	60 014 414	60 014 414	60 014 414	60 014 414
Actions propres	0	0	0	0
Actions en circulation	60 014 414	60 014 414	60 014 414	60 014 414
Cours de clôture (€)	22,33	19,605	22,33	19,605
Capitalisation boursière (€)	1 340 121 865	1 176 582 586	1 340 121 865	1 176 582 586

12. Travaux du commissaire

Le commissaire a confirmé que ses travaux de révision des comptes consolidés sont terminés quant au fond et n'ont pas révélé de correction significative qui devrait être apportée aux données comptables reprises dans le communiqué.

Le présent communiqué de presse est une traduction de la version anglaise qui sert de référence et prévaut sur la version française. Le communiqué de presse en anglais est disponible sur <http://corporate.mobistar.be>.

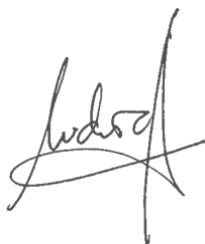
13. Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés Jean Marc Harion, CEO, et Ludovic Pech, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:

- a) le jeu d'états financiers résumés, établi conformément aux normes comptables applicables, donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- b) le rapport intermédiaire contient un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, et de leur incidence sur le jeu d'états financiers résumés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.



Jean Marc Harion
CEO



Ludovic Pech
CFO

14. Méthodes comptables – Base de préparation

14.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers résumés et consolidés pour l'exercice 2015 ont été préparés conformément à l'Information Financière Intermédiaire IAS 34 telle qu'adoptée par l'UE et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration du 3 février 2016.

Les états financiers ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que pour la préparation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014, en s'alignant sur le format et les normes de reporting d'Orange S.A. tels que détaillés dans la note 14.2.

Etant donné qu'ils ne reprennent pas toutes les informations et annexes requises pour des comptes annuels complets, ils doivent être lus en conjonction avec les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.

14.2 Alignement sur le format et les normes de reporting d'Orange S.A.

En 2015, la présentation des informations sectorielles des comptes consolidés d'Orange S.A. a été modifiée: le groupe Mobistar, précédemment repris dans le segment 'Reste du Monde', est à présent repris dans un segment dédié 'Belgique et Luxembourg'. Afin d'éviter toute distorsion entre l'information publiée par Mobistar et celle publiée par son actionnaire majoritaire pour le périmètre 'Belgique et Luxembourg', Mobistar a décidé d'adopter un format et des normes de reporting similaires à ceux d'Orange.

Par conséquent, la présentation des états financiers résumés et consolidés a été modifiée par rapport à la présentation utilisée pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Il en découle quelques changements dans la présentation de la situation financière consolidée, de l'état consolidé du résultat global du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les principales différences entre la situation financière consolidée publiée par Mobistar en 2014 et celle présentée en 2015 selon le format et les normes de reporting d'Orange sont les suivantes:

- Les licences de logiciels, qui font partie des équipements, sont à présent présentées dans la rubrique '*Autres immobilisations incorporelles*', alors qu'elles étaient précédemment enregistrées dans la rubrique '*Immobilisations corporelles*'; ce qui explique la reclassification opérée entre immobilisations corporelles et incorporelles.
- En application de l'IAS 18, considérant la recouvrabilité des créances plus improbable que probable, celles-ci ont été reclassées de la rubrique '*Créances commerciales*' à la rubrique '*Produits constatés d'avancé*', ce qui explique l'augmentation du total de l'actif et du passif du bilan au 31/12/2014.
- La provision relative à la taxe sur les pylônes a été reclassée de la rubrique '*Dettes fournisseurs*' à la rubrique '*Impôts et taxes d'exploitation*'.
- Les dettes fournisseurs sont à présent réparties entre '*Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes*' et '*Dettes fournisseurs*'.
- Une compensation au niveau consolidé entre '*Produits constatés d'avancé*' et '*Créances commerciales*' dans le cadre de factures ouvertes de Mobistar à IRISnet.

Quelques différences sont également à souligner entre l'état consolidé du résultat global publié par Mobistar en 2014 et celui présenté en 2015 selon le format et les normes de reporting d'Orange. Afin de fournir une base comparable de ses états financiers intermédiaires pour l'information publiée en 2014 et celle publiée en 2015, Mobistar a retraité ses états financiers intermédiaires publiés précédemment. Cette information est disponible dans la section 'Résultats financiers' du site web corporate de la société.

La méthode de calcul du revenu mensuel moyen par client (ARPU) a également été alignée sur la communication financière d'Orange. L'ARPU est à présent calculé en divisant le chiffre d'affaires des services voix et non-voix mobiles (sortants et entrants) et du roaming visiteurs, généré au cours des douze derniers mois, hors clients 'machine to machine', par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période, hors clients 'machine to machine'. Les changements portent sur le fait d'inclure le roaming visiteurs et les cartes de données, et de passer d'une base trimestrielle à une moyenne lissée des 12 mois précédents.

Enfin, les données trimestrielles reprennent à présent des chiffres-clés financiers pour chaque segment de reporting de Mobistar (soit la Belgique et le Luxembourg).

15. Etats financiers résumés et consolidés selon les normes IFRS

15.1 Etat résumé et consolidé du résultat global

	en millions d'EUR	
	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires des services mobiles	1 006,2	1 019,1
Chiffre d'affaires des services fixes	79,6	92,3
Autres revenus	21,5	6,0
Vente d'équipement mobile	128,0	131,3
Total du chiffre d'affaires	1 235,4	1 248,7
Achat de matériel	-185,6	-178,6
Autres coûts directs	-358,8	-385,9
Coûts directs	-544,4	-564,5
Charges de personnel	-133,9	-135,9
Dépenses commerciales	-41,3	-43,3
Autres dépenses IT & réseau	-100,7	-96,7
Frais immobiliers	-53,7	-50,9
Frais généraux	-57,5	-63,2
Autres coûts indirects	-27,9	-19,3
Coûts indirects	-281,1	-273,4
EBITDA retraité	276,0	274,9
Retraitements	45,3	-19,5
EBITDA	321,3	255,4
Amortissements et pertes de valeur	-202,2	-194,5
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	-0,1	0,0
EBIT	119,1	60,9
Résultat financier	-6,7	-8,8
Charges financières	-6,7	-9,0
Revenus financiers	0,0	0,2
Impôts	-35,8	-8,8
Résultat des activités poursuivies et de la période *	76,6	43,3
Part du groupe dans le résultat de la période	76,6	43,3
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		
Résultat des activités poursuivies et de la période	76,6	43,3
Autres éléments du résultat global	-2,0	0,0
Résultat global de l'ensemble consolidé	74,6	43,3
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	74,6	43,3
Résultat de base par action (en EUR)	1,28	0,72
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414
Résultat dilué par action (en EUR)	1,28	0,72
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires	60 014 414	60 014 414

* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

15.2 Situation financière résumée et consolidée

en millions d'EUR

	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF		
Goodwill	80,1	80,1
Autres immobilisations incorporelles	347,4	305,0
Immobilisations corporelles	840,4	804,4
Titres mis en équivalence	3,2	3,3
Actifs financiers non courants	0,7	0,6
Autres actifs non courants	0,3	1,2
Impôts différés actifs	8,4	7,1
Total de l'actif non courant	1 280,5	1 201,6
Stocks	21,5	18,2
Créances commerciales	184,4	192,9
Actifs financiers courants	1,1	6,3
Dérivés actifs courants	2,2	1,4
Autres actifs courants	0,6	3,5
Impôts et taxes d'exploitation	0,8	4,4
Charges constatées d'avance	16,6	10,0
Disponibilités et quasi-disponibilités	9,7	6,1
Total de l'actif courant	236,9	242,8
Total de l'actif	1 517,4	1 444,4
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	312,2	238,8
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère	457,1	383,7
Total capitaux propres	457,1	383,7
Passifs financiers non courants	409,0	94,7
Provisions pour démantèlement non courantes	60,1	56,4
Provisions pour restructuration non courantes	2,1	0,0
Autres passifs non courants	10,8	10,4
Impôts différés passifs	2,0	0,0
Total des passifs non courants	484,1	161,5
Passifs financiers courants	8,2	449,5
Dérivés passifs courants	4,2	1,4
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	128,8	70,9
Dettes fournisseurs	169,8	151,7
Avantages du personnel courants	36,5	33,8
Provisions pour démantèlement courantes	0,9	0,5
Autres passifs courants	10,2	12,3
Impôts et taxes d'exploitation	114,2	95,6
Impôt sur les sociétés	42,9	15,0
Produits constatés d'avance	60,5	68,6
Total des passifs courants	576,2	899,2
Total du passif	1 517,4	1 444,4

15.3 Etat résumé et consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'EUR

	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2015	131,7	13,2	238,8	383,7
Impact de la norme IAS 8 sur les cartes SIM			-1,2	-1,2
Résultat des activités poursuivies et de la période			76,6	76,6
Autres éléments du résultat global			-2,0	-2,0
Résultat global de l'ensemble consolidé			74,6	74,6
Dividendes déclarés				
Solde au 31 décembre 2015	131,7	13,2	312,2	457,1

en millions d'EUR

	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2014 (publié au 4 février 2015)	131,7	13,2	192,3	337,2
Mobistar Affiliate			2,8	2,8
Mobistar Enterprise Services			0,4	0,4
Solde au 1er janvier 2014 (publié au 24 juillet 2015)	131,7	13,2	195,5	340,4
Résultat des activités poursuivies et de la période			43,3	43,3
Résultat global de l'ensemble consolidé			43,3	43,3
Dividendes déclarés				
Solde au 31 décembre 2014	131,7	13,2	238,8	383,7

15.4 Tableau résumé et consolidé des flux de trésorerie

en millions d'EUR

	31.12.2015	31.12.2014
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	76,6	43,3
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	38,8	45,1
Dotations aux amortissements	202,2	194,5
Dotations (reprises) des provisions	-0,7	-5,2
Résultat des entités mises en équivalence	0,1	0,0
Ecart de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,9	0,1
Résultat financier	6,7	8,8
Impôt sur les sociétés	35,8	8,8
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	-2,0	2,7
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	9,2	9,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	13,2	-7,8
Variation des autres éléments d'actif et de passif	-5,5	3,5
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-16,6	-20,4
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-6,5	-7,2
Impôt sur les sociétés décaissé	-10,3	-10,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité	341,8	265,8
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-269,3	-215,3
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	57,9	-20,3
Cash-flow organique *	130,5	30,2
Investissements dans les sociétés en intégration globale nets de la trésorerie acquise	-3,6	0,0
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	9,4	-5,4
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-205,6	-240,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Emissions d'emprunts non courants	540,0	20,0
Remboursements d'emprunts non courants	-675,0	-25,0
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	2,3	-22,2
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	0,0	-0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-132,6	-27,3
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	6,1	8,5
dont disponibilités des activités poursuivies	3,0	8,2
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	3,1	0,4
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	3,6	-2,4
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	9,7	6,1
dont disponibilités des activités poursuivies	3,2	3,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	6,5	3,1

(*) Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

15.5 Information sectorielle

en millions d'EUR

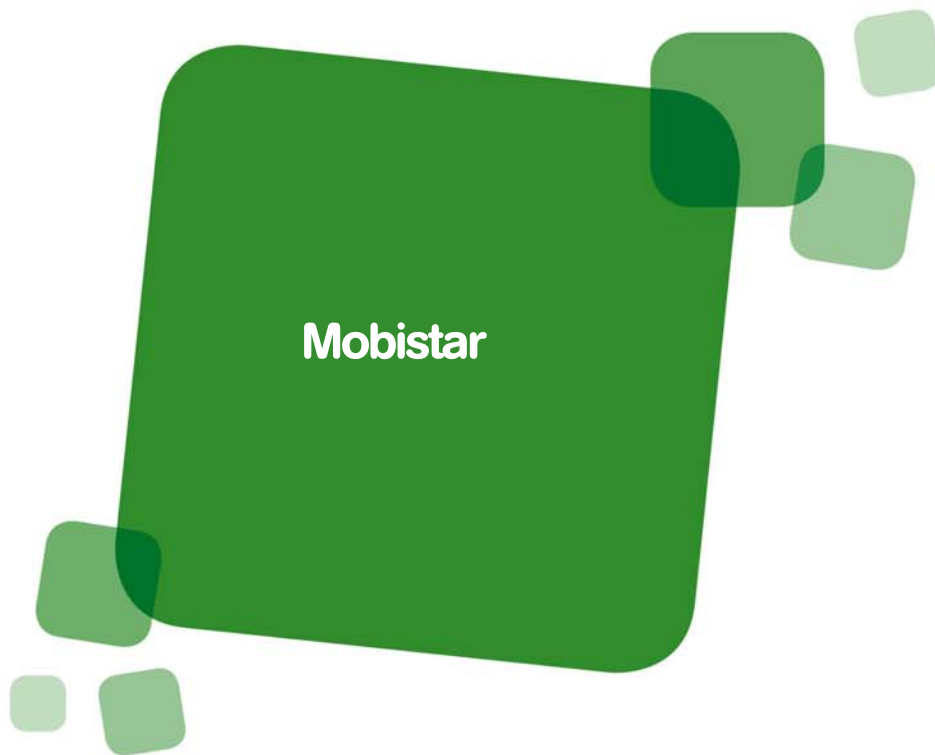
31.12.2015	Belgique	Luxembourg	Elimination interco	Groupe Mobistar
Chiffre d'affaires des services mobiles	963,6	44,8	-2,2	1 006,2
Chiffre d'affaires des services fixes	76,5	3,1	0,0	79,6
Autres revenus	21,4	0,2	-0,1	21,5
Vente d'équipement mobile	126,6	16,6	-15,2	128,0
Total du chiffre d'affaires	1 188,1	64,8	-17,5	1 235,4
Coûts directs	-525,7	-36,4	17,6	-544,4
Charges de personnel	-124,2	-9,7	0,0	-133,9
Coûts indirects	-266,5	-14,5	-0,1	-281,1
EBITDA retraité	271,8	4,2	0,0	276,0
EBITDA	317,1	4,2	0,0	321,3

en millions d'EUR

31.12.2014	Belgique	Luxembourg	Elimination interco	Groupe Mobistar
Chiffre d'affaires des services mobiles	972,2	48,4	-1,5	1 019,1
Chiffre d'affaires des services fixes	89,9	2,4	0,0	92,3
Autres revenus	6,2	0,3	-0,5	6,0
Vente d'équipement mobile	129,9	11,2	-9,8	131,3
Total du chiffre d'affaires	1 198,2	62,3	-11,8	1 248,7
Coûts directs	-541,6	-34,1	11,2	-564,5
Charges de personnel	-126,8	-9,1	0,0	-135,9
Coûts indirects	-260,3	-13,7	0,6	-273,4
EBITDA retraité	269,5	5,4	0,0	274,9
EBITDA	250,0	5,4	0,0	255,4

16. Glossaire

Base clients (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, incluant les entreprises, Internet Everywhere et M2M.
Postpayé	Client avec lequel Mobistar a un accord contractuel officiel et qui est facturé sur base mensuelle pour les accès et les utilisations additionnelles des services voix et données.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Mobistar et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des bons dans des points de vente par exemple.
M2M/IoT (Machine to machine/Internet of things)	Echange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients MVNO	Clients MVNO hébergés sur le réseau Mobistar
ARPU (moyenne lissée des 12 mois précédents)	Le revenu mensuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d'affaires des services voix et non-voix mobiles (sortants et entrants) et du roaming visiteurs, généré au cours des douze derniers mois, hors clients 'machine to machine', par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période, hors clients 'machine to machine'. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU mobile est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par client.
Retraitements	Coûts de restructuration/licencierement liés au personnel et autres coûts de restructuration, dépenses nettes liées à divers litiges,...
EBITDA / EBITDA retraité	L'EBITDA correspond au revenu opérationnel avant amortissements, avant pertes de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles, et avant quote-part dans le profit/la perte des sociétés associées. L'EBITDA retraité correspond à l'EBITDA retraité quant aux éléments exceptionnels.
Chiffre d'affaires par activité	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services mobiles, services fixes, vente d'équipement mobile et autres revenus.
Chiffre d'affaires des services mobiles	Revenus facturés aux clients, revenus entrants, roaming des visiteurs, interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord de roaming domestique), machine-to-machine et MVNO.
Chiffre d'affaires des services fixes	Sont inclus i) l'accès à bande étroite sur réseau fixe, hors vente et location d'équipement, ii) l'accès à large bande sur réseau fixe, iii) l'infrastructure & les réseaux de données, et les services globaux, iv) les services 'carriers' fixes.
Vente d'équipement mobile	Inclut la vente d'équipement subventionné ou non. Les ventes d'accessoires en sont exclues, conformément à de futures normes IFRS qui imposeront de ne présenter que le chiffre d'affaires provenant de la vente d'équipement directement lié au service.
Autres revenus	Sont inclus i) la vente et la location d'équipement fixe, ii) la vente d'accessoires mobiles, et iii) les autres revenus.
Cash-flow opérationnel	EBITDA – investissements nets.
Cash-flow organique	Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.
Périmètre de consolidation	Le périmètre de consolidation a été modifié depuis le 31 décembre 2014 et englobe à présent Mobistar S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A, IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,15 %), Walcom S.A. (100 %) et Co-Station Brussels (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 25 %).



Pour plus d'informations :

Investor relations - Sidy Jobe :

 +32 (0)2 745 80 92

 ir@mail.mobistar.be

Presse - Jean-Pascal Bouillon :

 +32 (0)473 94 87 31

 corporate.mobistar.be/press

 press@mail.mobistar.be

 [@PressMobistar](https://twitter.com/PressMobistar)

 www.linkedin.com/company/3673

Mobistar (EURONEXT BRUXELLES : MOBB) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. L'entreprise propose des produits et des services de télécommunications mobiles innovants à ses clients résidentiels abonnés et prépayés. Sur le marché professionnel, Mobistar fournit la téléphonie fixe sur le réseau DSL et l'internet à haut débit, se profile comme un opérateur de communications intégrées et propose un portefeuille de services de mobilité et de connectivité. Mobistar est également un opérateur wholesale et fournit à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Mobistar, dont le groupe Orange est le principal actionnaire, est cotée à la Bourse de Bruxelles.